



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

**SUR**

**les inscriptions au guichet unique  
TVA  
(Régime de l'Union – OSS UE)**

## Sommaire :

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Pré-requis.....	3
2. Souscrire une demande d'inscription au Guichet de TVA UE.....	4
2.1. Accédez à votre espace professionnel en vous authentifiant.....	4
2.2. Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien « Guichet de TVA UE ».....	5
2.3. Choisissez le régime UE.....	6
2.4. Complétez votre demande d'inscription.....	7
2.4.1. Renseignez votre numéro de TVA intracommunautaire.....	7
2.4.2. Indiquez votre « date de début d'activité ».....	8
2.4.3. Complétez la rubrique « Identification ».....	10
2.4.4. Renseigner les informations relatives à votre compte bancaire.....	11
2.4.5. Indiquez vos établissements situés dans l'UE.....	12
2.4.6. Indiquez vos identifications sans établissement stable dans d'autres pays de l'UE.....	13
2.4.7. Indiquez vos autres inscriptions au guichet unique TVA.....	13
2.4.8. Validez votre demande d'inscription.....	14
3. Mettre à jour les données d'inscription.....	16
4. Demander à sortir du régime du guichet unique TVA (désinscription).....	18
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	22
Lexique.....	23

# 1. Présentation

## 1.1. Objet de la fiche

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les prestations de services et les ventes à distances intracommunautaires sont imposables à la TVA du pays du lieu de consommation, lorsqu'elles sont fournies par des assujettis, établis ou non sur le territoire de l'Union européenne (UE), à des personnes non assujetties (« consommateurs ») ayant leur domicile ou leur résidence habituelle sur le territoire de l'UE. Ces opérations sont alors imposables au [taux de TVA](#) en vigueur dans l'État membre où est domicilié le consommateur.

Pour déclarer et payer la TVA due dans chacun des États membres de consommation (MSCON), l'assujetti peut, à partir d'un portail web unique fourni par l'État dans lequel il est établi (État membre d'identification – MSID), opter pour le régime du guichet unique TVA.

Pour plus d'informations sur le dispositif du guichet unique TVA, vous pouvez vous consulter le site <https://www.impots.gouv.fr>, rubrique [Professionnel](#) > [Exercer une activité à l'international](#) > [J'utilise le guichet unique TVA \(IOSS-OSS\)](#).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux assujettis éligibles au régime de l'Union (OSS UE).

Le régime OSS UE s'adresse aux assujettis, dont le siège est établi au sein de l'UE ou qui disposent d'un établissement stable dans l'un des États membres de l'UE, et qui réalisent des prestations de services ou des ventes à distances intracommunautaires de biens à destination de non-assujettis résidant dans d'autres pays de l'Union.

Ce régime est également ouvert aux assujettis non établis dans l'Union mais uniquement pour les ventes à distances intracommunautaires de biens. Les assujettis établis hors de l'UE peuvent devoir désigner un représentant fiscal pour s'inscrire au guichet unique (cf. Fiche FOCUS [Guichet unique TVA – Désigner un représentant](#)).

## 1.3. Pré-requis

Avant de vous inscrire au guichet unique TVA UE, vous devez :

1. Disposer d'un espace professionnel (cf. fiche FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié](#) ou [expert](#)) ;
2. Adhérer au service « Guichet de TVA UE » (cf. fiche FOCUS [Demander une adhésion aux services en ligne](#)).

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace professionnel et l'adhésion aux services en ligne rendez-vous sur le site <https://www.impots.gouv.fr>, rubrique [Documentation](#) > [Fiches focus sur les téléprocédures](#) > Gestion de l'espace professionnel.

Vous avez la possibilité de désigner un délégataire pour permettre à un tiers (expert comptable) de réaliser vos démarches déclaratives (cf. fiche FOCUS [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#)).

## 2. Souscrire une demande d'inscription au Guichet de TVA UE

### 2.1. Accédez à votre espace professionnel en vous authentifiant

Afin de souscrire une demande d'inscription, vous devez tout d'abord, accéder à votre espace professionnel et vous authentifier :

Accéder à votre [espace professionnel](#) via le site <https://www.impots.gouv.fr> :



☞ Cliquez sur le bouton « **Votre espace professionnel** ».

Authentifiez-vous :

The image shows the authentication page. At the top left is the breadcrumb 'Accueil > Authentification' and an 'Aide' button. The page is divided into two main sections: 'Connexion à mon espace professionnel' and 'Création de mon espace professionnel'. The 'Connexion' section has three numbered steps: 1. 'Adresse électronique' with an input field; 2. 'Mot de passe' with an input field and a 'Connexion' button circled in black; 3. A 'Mot de passe oublié' link. Below this is a section for 'Payer mes impôts locaux'. The 'Création' section has a 'Créer mon espace professionnel' button. The 'Activation' section has an 'Activer mon espace / mes services' button.

- 1 renseignez votre adresse électronique ;
- 2 saisissez votre mot de passe ;
- 3 cliquez sur le bouton « **Connexion** ».

## 2.2. Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien « Guichet de TVA UE »

Dans votre espace professionnel, rendez-vous en rubrique intitulée : Mes services > Démarches > Guichet de TVA UE.

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

**DOSSIER COURANT**

**MES SERVICES**

**Consulter**

- > Compte fiscal [+]
- > Avis CFE

**Déclarer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Résultat [+]
- > Économie collaborative [+]
- > Dispositif DAC6 [+]

**Payer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]


**Démarches**

- > Remboursement de TVA UE
- > **Guichet de TVA UE**
- > Gérer mes biens immobiliers



**Remarque :** lorsque plusieurs dossiers sont gérés dans un même espace professionnel, il conviendra de sélectionner un dossier avant d'accéder au guichet de TVA UE.


## 2.3. Choisissez le régime UE


Sélectionnez le régime correspondant à votre situation :


 **Demander son inscription au Guichet unique TVA**

*Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.*

**Je choisis le régime UE**  

Je choisis le régime non-UE 

Je choisis le régime Importation 

Je m'inscris en tant qu'intermédiaire au régime importation 

↳ Si vous êtes établis dans l'UE ou souhaitez vous inscrire via un représentant établi dans l'UE, cliquez sur « **Je choisis le régime UE** ».

## 2.4. Complétez votre demande d'inscription

### 2.4.1. Renseignez votre numéro de TVA intracommunautaire

Une fois le choix du régime effectué, demandez votre inscription au guichet unique TVA :

## Demander son inscription au Guichet unique TVA

Identification > Compte bancaire > Etablissement ou stock > Autre identification > Autre inscription > Récapitulatif

### Identification

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

Numéro TVA :	<input type="text" value="FR123456789"/>	
Date de début d'activité :	<input type="text" value="08/07/2021"/>	
Régime :	<input type="text" value="UE"/>	
Dénomination sociale/Nom :	<input type="text" value="SA SAUD OCEAN"/>	
Dénomination commerciale :	<input type="text"/>	

 [Ajouter une dénomination commerciale](#)

↳ Renseignez votre numéro de **TVA intracommunautaire**.

À partir du numéro de TVA intracommunautaire, le système affiche automatiquement le **nom** et l'**adresse** de votre **entreprise**.

#### Qu'est-ce que le « numéro de TVA intracommunautaire » ?

Toute entreprise redevable de la TVA dispose d'un numéro d'identification fiscal individuel délivré par le service des impôts des entreprises (SIE) lors de sa création. Ce numéro doit obligatoirement figurer sur les factures que vous émettez.

En France, le numéro de TVA intracommunautaire est constitué du code FR, d'une clé informatique à 2 chiffres et du numéro SIREN de l'entreprise (à 9 chiffres). Si vous n'avez pas connaissance de ce numéro, vous pouvez vous rapprocher du service des impôts des entreprises dont vous dépendez.

## 2.4.2. Indiquez votre « date de début d'activité »

Si vous souhaitez opter pour le guichet unique, vous devez normalement vous inscrire avant le trimestre au cours duquel vous commencez à effectuer des opérations imposables au titre dispositif OSS.

Ex : je valide ma demande d'inscription au régime OSS UE le 1<sup>er</sup> mars 2022 et j'indique une « date de début d'activité » au 1<sup>er</sup> avril 2022 (1<sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant). Je dois alors déposer, au plus tard le 31 juillet 2022, ma première déclaration au titre de la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022.

### **Puis-je m'inscrire sur le guichet unique TVA alors même que j'ai commencé à fournir des prestations de service ou à effectuer des ventes à distance dans des États membres de consommation ?**

Si la demande est souscrite au plus tard le 10<sup>e</sup> jour du mois qui suit celui de la première opération, la date du début d'activité peut correspondre à celle de la première opération.

Ex : j'ai commencé mon activité le 1<sup>er</sup> mars 2022 et je valide ma demande d'inscription le 31 mars 2022. J'indique « 1<sup>er</sup> mars 2022 » comme « date de début d'activité » et je dois déposer, au plus tard le 30 avril 2022, ma première déclaration au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2022.

Ex : j'ai commencé mon activité le 15 janvier 2022, mais je ne valide ma demande d'inscription que le 1<sup>er</sup> mars 2022.

1. Je dois m'immatriculer à la TVA et déclarer la TVA dans l'(es) État(s) membre(s) où mes clients sont situés pour la période du 15 janvier au 31 mars 2022.
2. Je ne peux opter pour le guichet unique qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Dans ce cas, j'indique le 1<sup>er</sup> avril 2022 comme « date de début d'activité » ; je déposerai ensuite ma première déclaration, dans le cadre du guichet unique, au plus tard le 31 juillet 2022 au titre de la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022.

① **Pour information** : si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, vous étiez inscrit au MOSS au régime de l'Union, votre dossier a été automatiquement transféré au régime OSS UE du guichet unique TVA.

Vous n'avez donc eu aucune démarche spécifique à effectuer. Vous êtes cependant toujours tenu d'effectuer vos déclarations trimestrielles et de mettre à jour, le cas échéant, les informations vous concernant.



Tableau récapitulatif – régime OSS UE

<b>Date de la 1<sup>ère</sup> prestation de service ou livraison de biens</b>	<b>Date à laquelle la demande d'inscription est transmise</b>	<b>Date de début activité à renseigner</b>	<b>Période visée par la 1<sup>ère</sup> déclaration</b>
Du 1/01 au 31/01	Jusqu'au 10/02	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/03
	Après le 10/02	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/02 au 28-29/02	Jusqu'au 10/03	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/03
	Après le 10/03	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/03 au 31/03	Jusqu'au 10/04	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/03
	Après le 10/04	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/04 au 30/04	Jusqu'au 10/05	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/06
	Après le 10/05	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/05 au 31/05	Jusqu'au 10/06	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/06
	Après le 10/06	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/06 au 30/06	Jusqu'au 10/07	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/06
	Après le 10/07	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/07 au 31/07	Jusqu'au 10/08	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/09
	Après le 10/08	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/08 au 31/08	Jusqu'au 10/09	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/09
	Après le 10/09	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/09 au 30/09	Jusqu'au 10/10	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/09
	Après le 10/10	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/10 au 31/10	Jusqu'au 10/11	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/12
	Après le 10/11	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/11 au 30/11	Jusqu'au 10/12	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/12
	Après le 10/12	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription
Du 1/12 au 30/12	Jusqu'au 10/01/N+1	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation	Date de la 1 <sup>ère</sup> prestation au 31/12
	Après le 10/01/N+1	1 <sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Trimestre civil suivant la demande d'inscription

### 2.4.3. Complétez la rubrique « Identification »

À partir du numéro de TVA intracommunautaire, le système affiche automatiquement le nom et l'adresse de l'entreprise.

Les champs à remplir suivis d'un astérisque \* sont obligatoires.

#### Identification

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

Numéro TVA :

Date de début d'activité :

Régime :

Dénomination sociale/Nom :

Dénomination commerciale :

+ Ajouter une dénomination commerciale

Pays d'activité (si hors UE) :

Adresse :

Téléphone : \*

Adresse mél : \*

Site web (s'il existe) :

+ Ajouter un site web

Contact

Titre : \*

Nom : \*

Prénom : \*

Je suis une place de marché, une plateforme ou une interface électronique qui facilite la vente à distance de biens intra-UE, ou la livraison domestique de biens au sein d'un même État membre de l'UE, à des personnes non assujetties, pour le compte de vendeurs réels non établis dans l'UE.

► [En savoir plus ?](#)

Retourner

Continuer

Vous pouvez préciser la « **Dénomination commerciale** » si elle est différente du nom de la société. Vous devez ensuite renseigner un numéro de téléphone et une **adresse mél** valides ainsi que l'**adresse de votre site web**. Enfin, complétez la rubrique « **Contact** ».

**Remarques :**

– la case « **Pays d'activité** » ne comprend que des pays situés hors de l'Union. Au titre du régime OSS UE, vous n'avez normalement pas à la compléter.

– si vous êtes considérés comme un **fournisseur présumé**, car vous facilitez, par le biais d'une interface électronique, des livraisons de biens, cochez la case « *Je suis une place de marché, une plateforme ou une interface électronique qui facilite la vente à distance de biens intra-UE, ou la livraison domestique de biens au sein d'un même État membre de l'UE, à des personnes non assujetties, pour le compte de vendeurs réels non établis dans l'UE.* ». Si vous n'êtes pas un fournisseur présumé, laissez la case vide.

① Si le numéro de téléphone ou l'adresse mél indiqués ne sont pas valides, vous en serez averti par un message d'erreur :

 Les informations suivantes ne sont pas valides :

- ▶ Téléphone
- ▶ Adresse mél

Téléphone : \*

 Saisissez un numéro de téléphone valide

Adresse mél : \*

 Saisissez une adresse mél valide

#### 2.4.4. Renseigner les informations relatives à votre compte bancaire

Complétez la rubrique « **Compte bancaire** » :

### Compte bancaire

Ce compte bancaire sera utilisé si nécessaire, pour vous rembourser la TVA trop payée.

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

IBAN \* 

Nom du titulaire : \*



Retourner

Continuer

➤ Renseignez vos coordonnées bancaires (**IBAN** et **nom du titulaire** du compte) puis cliquez sur « **Continuer** ».

## 2.4.5. Indiquez vos établissements situés dans l'UE

Si vous disposez d'un établissement stable ou d'un lieu de stockage dans un autre pays de l'Union, il vous faudra renseigner les informations suivantes :

- Le **numéro de TVA intracommunautaire** ou, à défaut, un autre numéro fiscal de l'établissement ou du lieu de stockage ;
- Le pays où se trouve cet établissement ou ce lieu de stockage (« **Pays d'attribution** ») ;
- La **dénomination commerciale** de l'établissement ou du lieu de stockage ;
- L'**adresse** de l'établissement ou du lieu de stockage .

### Etablissements stables ou lieux de stockage situés dans d'autres pays de l'UE

Je mentionne ici mes établissements stables ou lieux de stockage situés dans d'autres États membres de l'Union européenne. [▶ En savoir plus ?](#)

Je ne suis établi ni en France, ni dans un autre État membre l'Union européenne.

#### Etablissement / Lieu de stockage

Sélectionnez Etablissement stable ou Lieu de stockage

Etablissement stable  Lieu de stockage

Saisir un numéro de TVA intracommunautaire ou un numéro fiscal

Numéro TVA intra : ?


Autre numéro fiscal :


Pays d'attribution : ? TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ


Nom commercial :

Adresse :

Pays : ? TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



 Supprimer cet établissement

 Ajouter établissement

Retourner

Continuer

Si vous disposez de plusieurs établissements stables ou lieux de stockage, réitérez l'opération autant de fois que nécessaire en cliquant sur « **+ Ajouter établissement** ».

Une fois les informations relatives à l'ensemble de vos établissements stables saisies, cliquez sur « **Continuer** ».

**Remarque** : si vous n'êtes ni établi en France, ni dans aucun autre pays membre de l'Union mais que vous souhaitez vous inscrire au régime OSS UE par le biais d'un représentant fiscal, il vous faudra cocher la case correspondante.

Je ne suis établi ni en France, ni dans un autre État membre l'Union européenne.

## 2.4.6. Indiquez vos identifications sans établissement stable dans d'autres pays de l'UE

Si vous disposez d'un numéro de TVA dans un autre État membre, sans y disposer d'un établissement stable, vous devez l'indiquer.

### Identifications sans établissement stable dans d'autres pays de l'UE

Je dispose d'un numéro d'identification à la TVA dans un autre État membre, sans y avoir d'établissement stable.

[▶ En savoir plus ?](#)

J'indique ici tous les numéros TVA qui m'ont été attribués.

Les lieux de stockage mentionnés dans la page "Etablissement ou stock" ont été reportés automatiquement dans la présente liste.

#### Identification

Numéro TVA :

Pays d'attribution : ?

TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



Supprimer identification



Ajouter identification

Retourner

Continuer

↪ Indiquez tous les **numéros d'identifications à la TVA** dont vous disposez, dans chacun des États membres de l'Union européenne.

## 2.4.7. Indiquez vos autres inscriptions au guichet unique TVA

Si vous avez déjà bénéficié du régime du guichet unique TVA, en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne, il conviendra de l'indiquer dans la rubrique « **Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE** ».

Indiquez alors le nom de l'État membre d'identification ainsi que **le numéro d'identification à la TVA dans cet État membre** puis cliquer sur « **Continuer** ».

Si vous vous êtes inscrit dans plusieurs États membres, recommencez l'opération autant de fois que nécessaire en cliquant sur « **+ Ajouter inscription** ».

## Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE

J'ai été inscrit / je suis encore inscrit au Guichet unique ou au Mini-guichet dans un autre Etat membre de l'Union. J'indique ici tous les numéros identifiants qui m'ont été attribués.

[▶ En savoir plus ?](#)

### Inscription

Numéro identifiant : ?

État membre d'identification : TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ

J'ai changé d'Etat membre d'identification

 [Supprimer inscription](#)

[+ Ajouter inscription](#)

[Retourner](#)

[Continuer](#)

**Remarque :** si vous avez changé d'État membre d'identification, vous devez cocher la case correspondante.

J'ai changé d'Etat membre d'identification

Notez cependant que le changement d'État membre d'identification n'est possible, en principe, qu'après 3 années civiles consécutives d'inscription au guichet unique dans un État.

### 2.4.8. Validez votre demande d'inscription

À l'issue de la démarche, vous pouvez soit valider les données en cliquant sur le bouton « **Valider** » ou enregistrer le formulaire en cours de saisie pour une finalisation ultérieure en cliquant sur le bouton « **Enregistrer le brouillon** ».



## Demander son inscription au Guichet unique TVA

[Identification](#) [Compte bancaire](#) [Etablissement ou stock](#) [Autre identification](#) [Autre inscription](#) [Récapitulatif](#)

### Identification

Numéro TVA :	FR8888888888
Date de début d'activité :	01/01/2021
Régime :	UE
Dénomination sociale / Nom :	SA 123456789
Plateforme:	Oui
Téléphone :	0642891125
Adresse électronique :	amanda.river@tqjps.com

## Etablissements stables ou lieux de stockage situés dans d'autres pays de l'UE


Etablissement / Stock : Etablissement stable  
Numéro TVA :   
Pays d'attribution : TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ  
Dénomination commerciale :   
Adresse :


## Identifications sans établissement stable dans d'autres pays de l'UE

Numéro TVA :   
Pays d'attribution : ROYAUME-UNI - GB  
Numéro TVA :   
Pays d'attribution : ALLEMAGNE - DE

## Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE

Numéro identifiant :   
État membre d'identification : CHYPRE - CY  J'ai changé d'Etat membre d'identification

 Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire. \*

 Vous devez cocher la case "Je certifie l'exactitude..."


Retourner

Enregistrer brouillon

Valider

👉 Si vous souhaitez valider le formulaire, vous devez, au préalable, cocher la case « **Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire** ».

Message d'information à la suite du dépôt de la demande d'inscription

 Votre demande d'inscription est prise en compte.  
Vous serez informé par courriel de la décision du service chargé d'instruire votre demande.

🚩 **FIN D'ÉTAPE** : à ce stade, votre demande d'inscription est transmise et prise en compte. Elle sera ensuite instruite par le service gestionnaire dans les meilleurs délais. À l'issue de cette instruction, vous serez informé du sens de la décision par courriel.

### Cas de notification de rejet de la demande d'inscription

S'il apparaît que vos activités ne sont pas éligibles au dispositif du guichet unique TVA, la demande d'inscription pourra être refusée. **Dans ce cas, vous en serez informé par courriel.**

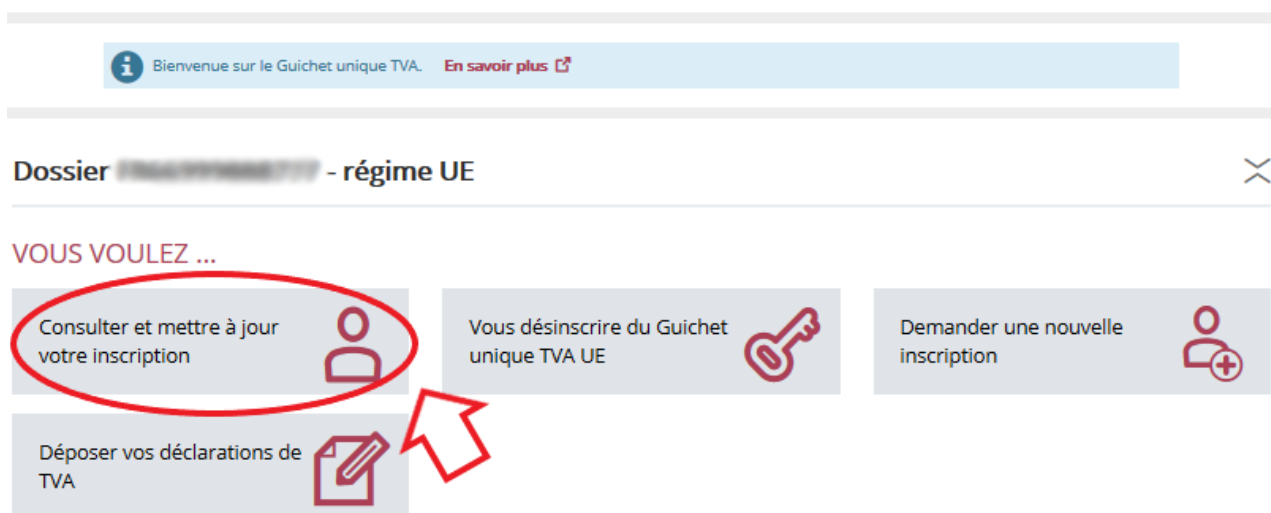
Dans le cas où vous estimez que cette décision est infondée, il conviendra de vous adresser au pôle TVA commerce en ligne à l'adresse suivante : [tva.e-commerce@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tva.e-commerce@dgfip.finances.gouv.fr).

### 3. Mettre à jour les données d'inscription

Vous avez l'obligation d'informer le service **au plus tard le 10 du mois** qui suit le changement de vos coordonnées (adresse courriel, nom de la personne de contact...).

Pour modifier vos coordonnées, vous devez cliquer sur le lien « **Guichet de TVA UE** » accessible à partir de la page d'accueil du guichet unique TVA. Vous sélectionnez ensuite le lien « **Consulter et mettre à jour votre inscription** ».

① La dénomination sociale et l'adresse fiscale sont mises à jour automatiquement sans que vous n'ayez besoin de modifier vos « données d'inscription ».



#### Modification de la liste des établissements stables

Dans le cas où vous avez modifié la liste de vos établissements stables, une vérification complémentaire sera nécessaire auprès des États membres concernés. Cette vérification peut induire un délai supplémentaire dans la validation de la mise à jour des informations.



Sur l'écran récapitulatif, cliquez sur « **Modifier** » :



## Mon inscription au régime UE - F18887777777

### Identification

Numéro identifiant :	F18887777777
Date de début d'activité :	01/01/2021
Régime :	UE
Dénomination sociale / Nom :	SA SPIRO.COM
Dénomination Commerciale:	SPIRO
Plateforme:	Oui
Adresse fiscale :	100 RUE DE MONTAUBAN - 40100 SALLES
Téléphone :	054381125
Adresse électronique :	amanda@sa-spiro.com
Site web :	www.spiro.com
Personne à contacter :	Mme
Nom :	Mme
Prénom :	Amanda



Renseignez les modifications nécessaires puis cliquez sur « **Enregistrer** » :

### Compte bancaire

Ce compte bancaire sera utilisé si nécessaire, pour vous rembourser la TVA trop payée.

Les champs marqués d'un astérisque (\*) doivent être renseignés.

IBAN \* ?

Nom du titulaire : \*

Retourner

Enregistrer



**FIN D'ÉTAPE** : la modification des données d'inscription est prise en compte.

## 4. Demander à sortir du régime du guichet unique TVA (désinscription)

Vous pouvez quitter délibérément le régime (désinscription) ou en être exclu par l'État membre d'identification (exclusion), si vous ne remplissez plus les conditions pour en bénéficier.

Si vous souhaitez vous désinscrire du régime OSS UE sur le guichet unique, vous devez en informer le service **au plus tard 15 jours avant la fin du trimestre de déclaration**.

Ex : je souhaite me désinscrire du régime le 1<sup>er</sup> juillet 2022 afin de ne plus utiliser le guichet unique pour mes déclarations du 3<sup>e</sup> trimestre (Q3). Je dois donc avertir le service avant le 15 juin 2022.

Dès lors que vous cessez d'utiliser le régime, les obligations liées aux prestations de services et aux ventes à distance pour lesquels la TVA s'avèrent exigibles à compter de la date de désinscription et doivent être accomplies auprès de chacun des États membres de consommation concernés. Vous devez donc effectuer des déclarations séparées dans chaque État de consommation, selon la réglementation en vigueur.

En cas de désinscription il n'y a aucune période de blocage pour une éventuelle réinscription.

**L'adhésion au guichet unique vaut pour 3 années civiles consécutives.**

Les demandes de désinscription formulées avant cette échéance sont, en principe, refusées<sup>1</sup>.

Si vous souhaitez vous désinscrire du régime du guichet unique TVA, vous devez sélectionner le lien « **Vous désinscrire du Guichet unique TVA UE** » accessible sur la page d'accueil du guichet unique :

### VOUS VOULEZ ...

Consulter et mettre à jour  
votre inscription



Vous désinscrire du Guichet  
unique TVA UE



Demander une nouvelle  
inscription



Déposer vos déclarations de  
TVA et payer



En cas de désinscription du guichet unique, la TVA due sur les ventes à distance et les prestations de services à destination de non-assujettis résidant dans l'UE devra être déclarée et payée dans chacun des États membres de consommation.

<sup>1</sup> Vous pouvez cependant vous désinscrire durant cette période si vous avez cessé d'effectuer des ventes à distance ou des prestations de services à destination de non-assujettis résidant dans un autre pays de l'Union ou si vous avez transféré votre siège social dans un État non membre de l'Union.

① Vous pouvez demander à quitter le guichet unique TVA si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- vous ne réalisez plus de prestations de services ou de ventes à distance intracommunautaire à des non assujettis;
- vous souhaitez quitter le régime du guichet unique TVA volontairement (auquel cas vous serez tenu de vous immatriculer à la TVA dans chacun des États membres de consommation) ;
- vous ne disposez plus de siège, ni d'établissement dans l'UE : indiquez la date à partir de laquelle vous avez cessé d'avoir une implantation dans l'UE. Vous pouvez alors vous inscrire au **régime OSS non UE** ou **IOSS** par le biais d'un représentant (cf. Fiche FOCUS [Guichet unique TVA – Inscription – Régime non Union](#) et [Régime d'Importation](#)) ;
- vous souhaitez être identifié au guichet unique TVA dans un nouvel État membre d'identification (changement possible seulement après 3 années civiles consécutives d'adhésion au guichet unique dans le même État membre d'identification) .



## Se désinscrire du Guichet unique TVA

Votre numéro identifiant :

Votre régime :

Votre dénomination sociale / Nom :

### A - Fin des opérations



Je n'effectue plus d'opérations relevant du régime UE (ventes à distance intracommunautaires de biens ou services).

Continuer

### B - Sortie volontaire



Je demande à quitter volontairement le régime UE, et/ou mon chiffre d'affaires annuel n'atteint pas le seuil de 10 000 € TTC.

Quelle sera votre dernière période déclarée ? ?

Continuer

### C - Conditions non réunies



Je ne réunis plus les conditions nécessaires pour bénéficier du régime UE, car je n'ai plus d'établissement stable, ni en France, ni dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Quelle sera votre dernière période déclarée ? ?

Continuer

## D - Changement d'Etat membre d'identification



1 - Le siège de mon activité n'est pas situé dans l'Union. Je demande à être identifié dans un autre état membre dans lequel je dispose d'un établissement. En outre, je suis inscrit au Guichet unique TVA français depuis au moins deux ans.

Quand prévoyez-vous de cesser d'utiliser le Guichet unique TVA en France ?



jj/mm/aaaa

**Continuer**

2 - Le siège de mon activité n'est pas situé dans l'Union. L'activité de mon établissement en France a cessé. Je souhaite continuer à bénéficier du régime du Guichet unique TVA, en m'inscrivant dans un autre état membre dans lequel je dispose d'un établissement.

Quand avez-vous cessé de disposer d'un établissement stable en France ?



jj/mm/aaaa

**Continuer**

3 - Le siège de mon activité a été transféré de la France vers un autre état membre, dans lequel je souhaite être identifié.

Quand avez-vous transféré le siège de votre activité économique ?



jj/mm/aaaa

Veillez indiquer votre numéro de TVA dans l'autre Etat membre :

Saisir un numéro de TVA intracomunautaire ou un numéro fiscal

Numéro TVA intra : ?

Autre numéro fiscal :

Pays d'attribution : ?

TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



**Continuer**

**Retourner**

**Que se passe-t-il si je transfère hors de France le siège de mon activité économique ou mon établissement stable ?**

Si vous transférez le siège de votre activité économique vers un autre État membre, ou si vous cessez d'être établi en France tout en souhaitant continuer à utiliser le régime à partir d'un État membre où vous disposez d'un autre établissement stable, vous êtes tenu de vous désinscrire du régime en France pour vous réinscrire ensuite dans un autre État membre.

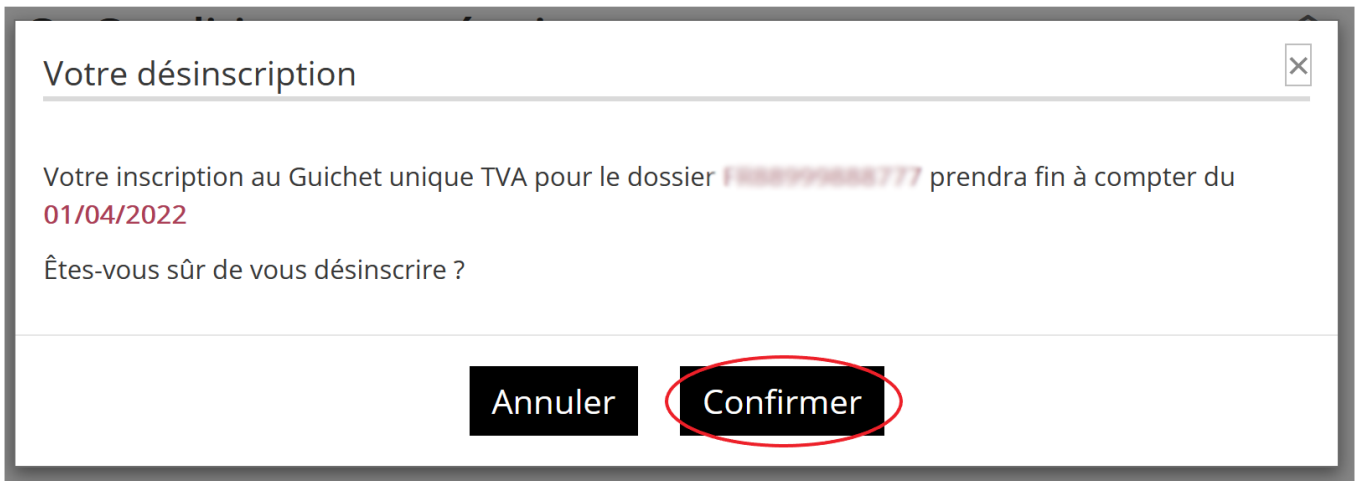
Dans ce cas, la date de désinscription/réinscription correspondra à la date de la modification (c'est-à-dire la date à laquelle prend fin votre activité en France) et aucune période d'exclusion ne sera appliquée.

Cependant, vous êtes tenu d'informer les deux États membres concernés (à savoir la France et le nouvel État membre d'identification) de cette modification au plus tard le 10 du mois qui suit la date de la modification.

Ex : vous êtes inscrit au guichet unique TVA en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. À la suite d'une restructuration, le siège de votre activité économique est transféré en Allemagne en date du 21 mars 2022. Pour continuer à recourir au guichet unique TVA, vous êtes tenus de vous désinscrire de ce régime en France et de vous réinscrire en Allemagne.

La date de votre désinscription du guichet unique TVA en France et de votre réinscription en Allemagne correspond au 21 mars 2022. Vous devez informer les deux États membres (France et Allemagne) de cette modification au plus tard le 10 avril 2022.

En l'absence de notification aux deux États membres dans le délai imparti, vous serez tenu de déclarer la TVA et de vous acquitter de cette dernière dans chaque État membre où vos clients sont domiciliés pour les prestations ou les ventes effectuées à partir du 21 mars 2022.



Votre désinscription

Votre inscription au Guichet unique TVA pour le dossier **188899988777** prendra fin à compter du **01/04/2022**

Êtes-vous sûr de vous désinscrire ?

Annuler Confirmer

↳ Si vous souhaitez vous désinscrire, cliquez sur le bouton « **Confirmer** ».

🚩 **FIN D'ÉTAPE : à ce stade, votre demande de désinscription est prise en compte. Vous pouvez vous réinscrire à tout moment.**

## 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement complémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ par téléphone (prix d'un appel local) via le **n° 0 809 400 210**
- ✓ via le formulaire électronique disponible depuis le site <https://www.impots.gouv.fr> > [Accueil](#) > [contact](#) > professionnels > assistance aux téléprocédures > par formuel ainsi qu'en cliquant sur ce lien : <https://formuelassistanceteleprocedure.impots.gouv.fr/formuelEFI/efi>

## Lexique

**Date de début d'activité (ou date de début d'application du régime)** : date à laquelle l'entreprise souhaite commencer à utiliser le guichet unique TVA.

**Établissement stable** : un établissement stable désigne tout établissement, autre que le siège de l'activité économique, qui se caractérise par un degré suffisant de permanence et une structure appropriée, en termes de moyens humains et techniques, lui permettant de fournir les services dont il assure la prestation.

**État membre d'identification** : État membre de l'Union européenne dans lequel l'assujetti est inscrit aux fins de l'utilisation du régime relevant du guichet unique. L'assujetti déclare et acquitte dans cet État la TVA due dans les États membres de consommation. Si le siège de l'activité économique de l'assujetti est dans l'Union ou qu'il dispose d'un établissement stable dans un État membre de l'UE, il devra s'identifier dans cet État.

**État membre de consommation** : État membre de l'Union européenne dans lequel l'assujetti fournit des biens et/ ou des services à des personnes non assujetties et donc où la TVA est due.

**Fournisseur présumé** : assujetti qui n'est pas le fournisseur effectif des biens mais qui facilite, par l'utilisation d'une interface électronique, leur livraison et qui est donc considéré comme le fournisseur en ce qui concerne les obligations relatives à la TVA (place de marché, plateforme, portail, etc.).

**Guichet unique TVA** : portail mis à disposition des assujettis pour leur permettre de télédéclarer en une seule fois la TVA due dans plusieurs États membres de consommation.

**Numéro d'identification à la TVA (ou numéro de TVA intracommunautaire)** : numéro attribué lors de l'immatriculation d'une personne à la TVA. Ce numéro est notamment utilisé dans les échanges intracommunautaires et figurent sur les factures délivrées aux clients.

**Pôle national chargé du guichet TVA commerce en ligne** : service spécialisé dans la TVA commerce en ligne en charge de la gestion des différentes formalités liées à la gestion du guichet unique (éligibilité, inscriptions, désinscriptions, exclusion, déclarations, paiements relances et recouvrement).

**Service des impôts des entreprises (SIE)** : service en charge des obligations déclaratives en matière d'impôts commerciaux (TVA due en France, impôt sur les sociétés, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...). Ce service est compétent pour toute question relative à la validité du numéro de TVA Intracommunautaire ou à la mise à jour de l'adresse de votre société. Il est également en mesure de répondre à vos interrogations d'ordre fiscal.